n°18
Octobre 2008



Oms infos

La lettre de l'oms de Villenave d'Ornon

Après les J.O. la rentrée

Après les JO de Pékin…

Malgré les gesticulations géopolitiques, les JO de Pékin, valides et paralympiques, ont bien eu lieu, et de l'avis de ceux qui les ont vécus, **ce fut une réussite.**

Les cérémonies d'ouverture et de clôture furent grandioses, au point de poser problème aux jeux suivants, ce gigantisme risque de décourager à l'avenir les pays candidats.

L'accueil, l'organisation, l'hébergement, l'accessibilité ont été en tous points remarquables. La Chine avait vraiment mis les grands moyens matériels et humains pour réussir ce rendez-vous sportif mondial.

Les athlètes, comme ils le souhaitaient, sont restés concentrés sur leurs compétitions et n'ont pas suivi ceux qui auraient voulu les utiliser pour dénoncer les atteintes aux droits de l'Homme en Chine.

En fait, à part quelques déploiements de banderoles de soutien à la cause tibétaine, vite décrochées par le service d'ordre, les jeux n'ont pas été « pollués » d'autres manifestations d'envergure, d'aucun geste d'athlètes sur les podiums et surtout d'aucun attentat meurtrier que l'on pouvait redouter.

Etrangement, aujourd'hui, au moment ou les caméras se sont retirées, il semble que le soutien au régime quasi féodal du Dalaï Lama ne soit plus d'actualité !

Cependant, le régime auroritaire de la Chine et le problème du Tibet subsistent !

Après les JO valides, ce fut les Jeux Paralympiques. Et au résultat « l'Equipe » de titrer : *« performances de haut niveau, mondialisation et stades pleins, ces jeux ont renforcé la crédibilité du mouvement paralympique »*

Maintenant en handicap, on parle aussi sport de haut niveau.

Le Président –Gérard Masson- s'est félicité du résultat de l'équipe de France qui a décroché **52 médailles** et de l'accueil du public chinois.

Par contre, Gérard Masson a regretté deux choses :

D'une part, comme pour les championnats du monde cyclistes organisés à Villenave d'ornon en août 2007, qu'il fallait sortir du misérabilisme, ne plus regarder les handisports seulement comme des gens courageux mais les juger sur leurs performances sportives.



D'autre part, comme chez nous l'an passé, peu de journalistes et de caméras, pas de Président de la République et de ministre des sports pour les soutenir comme pour les valides. Une espèce de discrimination qui crée un sentiment d'injustice bien réel chez les athlètes.

Mais au-delà, l'essentiel n'était-il pas de participer ?

François Bidou

Dans ce numéro :

Pour nous envoyer vos articles : Office Municipal des Sports Gymnase Nelson Paillou - av. du Commandant Moos 33140 Villenave d'Ornon

Téléphone :05 56 87 69 01 Télécopie : 05 56 75 93 25 Messagerie : oms-vo@wanadoo.fr www.assos-villenavedornon.fr/oms

Directeur de la publication : François Bidou Rédactrice en chef : Ghislaine Sorignet

Trimestriel gratuit Tiré à 300 exemplaires

Compte rendu du 32ème congrès de la FNOMS

Mulhouse les 01, 02 & 03 Mai 2008

L'accueil fut chaleureux et faste à la fois puisque ce Congrès revêtait pour la ville de Mulhouse un caractère particulièrement symbolique ; c'est en effet dans ce magnifique Palais des Sports, inauguré il y a 50 ans jour pour jour, que se tenait le premier Congrès des OMS. Ainsi nous vivions un double anniversaire comme se plaisait à le rappeler Jean Marie BOCKEL, Maire de Mulhouse, puisque c'est ici même qu'étaient jetées les bases de la FNOMS dans un Palais de Sports tout neuf, le 2 Mai 1958.

Après les différentes allocutions d'usage, le Président Serge ROY lançait le thème du Congrès :

Un projet sportif de tous et pour tous.

Cinq commissions étaient mises en place afin de plancher sur ce sujet et de proposer des solutions à mettre en place.

Commission 1 : l' OMS = Indépendant, Pluraliste, Ouvert (I.P.O)

Par les statuts des offices, les mots indépendance, pluralisme et ouverture trouveront tout leur sens ?

Quelle dénomination utiliser, Office Municipal des Sports ou Office du Sport, pour lever la confusion liée au **M** et correspondre à la notion de territoire. Trop de gens considèrent encore aujourd'hui que l'OMS dépend de la Municipalité puisque ''Municipal''.

L'écriture d'une convention pourrait-elle répondre au questionnement ?

L'Office doit être une structure de projets basés sur la concertation, reconnue, ouverte (plurielle), incontournable par ses actions, indispensable par ses compétences.

Conclusion : Le débat a montré qu'il faut adapter le notion IPO au monde d'aujourd'hui et revoir les statuts.

Commission 2 : Sport pour tous, Sport de tous, c'est quoi ?

Le Sport pour tous : L'accessibilité de la pratique sportive à tous, quels que soient les handicaps physiques, intellectuels, sociaux, économiques ou culturels. Prise de conscience que les pratiquants non licenciés sont au moins aussi nombreux que les licenciés.

La notion de sport pour tous englobe toutes les pratiques et leurs modalités, des plus spontanées et ludiques aux plus codifiées. Prise en compte du sport-santé, peut être aussi la recherche du plaisir (le souci de soi), la recherche d'ascension sociale.

Tout concoure à penser à un Projet Sportif, non pas pour les seuls sportifs, encore moins pour la seule compétition, mais bien dans une démarche globale et concertée d'aménagement du territoire.

Le Sport de tous : Emergence de nouvelles pratiques, de leur diversité et de leur évolution. Favoriser la nécessaire cohabitation entre tous les publics : jeunes et scolaires,seniors, femmes, handicapés, de toutes catégories sociales.

Or si l'on veut progresser dans un Projet pour toute la population, il faut d'abord convaincre que ceux qui l'élaborent doivent représenter l'ensemble des acteurs du sport

Conclusion : La concertation entre tous les acteurs du sport est essentielle et l'OMS en est l'un des principaux vecteurs.

L'OMS se doit de réunir tous les pratiquants, les décideurs, les élus, et induire les comportements nouveaux.

L'objectif principal des OMS : veiller à ne pas opposer les différentes formes des pratiques sportives mais au contraire les réunir, favoriser les activités intergénérationnelles et généraliser la réalisation d'équipements structurants, ouverts, dotés d'encadrement.

Commission 3 : Quelles sont, aujourd'hui, les conditions à l'existence d'un OMS, d'un OIS ?

Conditions d'existence de nos structures de base liées à l'évolution du monde d'aujourd'hui (contexte économique, notion du territoire, décentralisation et nouvelles pratiques…) et à nos capacités de s'y adapter. **3 mots clés :**

Volonté : essence même de la création d'un OMS et d'un OIS ; volonté de la municipalité, des individus et des associations

Lisibilité : composition pluraliste ; transversalité ; appellation ; sensibilisation des politiques ;
clarification des missions : formations, enquêtes, aide à la décision (expertise), communication.

Légitimité : par la réalisation d'un PSL ou intercommunal, par l'occupation du territoire, par la pertinence culturelle des projets,
par la croissance : formation et transmission des savoirs ; par la solidarité entre territoires, population et générations

Commission 4 : Quel contenu pourrait avoir une circulaire SARRAILH bis ?

Constat que la circulaire Sarrailh était toujours d'actualité ; remise dans le contexte actuel, sauf quelques alinéas, elle gardait toute sa pertinence mais nécessitait d'être complétée par :

- affirmer nos valeurs (pluralisme, ouverture, indépendance des pouvoirs politiques et sportifs, liens sociaux)
- lever la confusion entre Service des Sports et OMS ; affirmer leur complémentarité en respectant leurs prérogatives.

ajouter une démarche d'organisme de formation et développer notre intervention dans les nouveaux champs, véritables enjeux de société (nouveaux publics, nouvelles pratiques, sport-santé …)

Conclusion : La commission demande que le travail engagé soit mené jusqu'au bout et continué en Conseil d'Administration dans un groupe de travail dirigé par les 2 animateurs de la commission.

Commission 5 : Et demain ? Quel avenir pour un mouvement après un demi-siècle d'existence ?

Quelques propositions :

Apporter plus de pluralisme dans la composition des OMS.

Avoir une base documentaire actualisée et créer un vrai service communication à la FNOMS.

Apporter un soutien aux petites structures (participation JE, AG, …).

Favoriser la création d'OIS en s'appuyant sur la démarche PSL/PSI.

Sensibiliser et inciter les partenaires territoriaux à la notion de projet.

Conclusion : S'adapter et se préparer aux évolutions de l'environnement, des territoires, des pratiques, du monde économique.

René MALHENE

Le comité directeur : décisions et orientations

Formation de Prévention et Secours Civique

La formation au PSC1, effectuée par la Croix Rouge française, aura lieu les 13 et 14 décembre dans le local du Pont de la Maye.

Cette formation d'une durée de 12 heurs est beaucoup plus complète que l'initiation et permet d'acquérir les bases de l'activité de secourisme. Cette formation coûte 60 € par personne

Le prix de formation est consenti à 40 € pour toute personne justifiant l'appartenance à l'OMS de Villenave d'Ornon.

L'OMS lors de son comité directeur du 25 septembre a décidé de participer à hauteur de 10 € par personne. Il restera donc 30 € à la charge de chaque stagiaire.

Formation limitée entre 5 à 10 candidats.

Les clubs intéressés doivent s'inscrire auprès de l'OMS -05 56 87 69 01- et doivent fournir une fiche d'information pour chaque stagiaire

Locations au « Carrelet »

A la suite du forum des associations du 6 septembre, un certain nombre de responsables avaient pris connaissance des tarifs de location des nouvelles structures municipales le CUBE et le CARRELET et avaient exprimé leur crainte de ne pouvoir utiliser le « Carrelet » notamment pour y tenir une AG suivi de repas = trop cher.

En qualité de président de l'OMS, j'adressai une lettre au maire lui faisant état de mécontentement des clubs et lui demandant d'accorder à chaque association au moins une gratuité annuelle pour le « Carrelet ».

En réponse, le premier adjoint chargé des sports nous indique lors de la réunion du CD du 25 septembre que la décision suivante était prise :

plutôt que d'accorder une gratuité, peu recommandée par la chambre régionale des comptes, **la municipalité accordera une fois l'an une subvention spécifique du montant de la location** à chaque association faisant la demande.

Le montant de la location ne serait exigé que lorsque la subvention serait mandatée.

Décision intéressante pour le budget des associations.

Pour les autres salles municipales, pas de changement.

Il est prévu une salle de réunion dans la reconstruction du centre aéré.



Site du carrelet et du cube

Un projet sport-santé pour Villenave d'Ornon

Ce projet a été présenté jeudi 25 septembre, par Silvère Dutil (Président du CDOMS), aux membres du Comité directeur de l'Office. Il a pris naissance suite à la journée d'étude nationale organisée sur ce thème en décembre dernier à Villenave d'Ornon.

Il s'adresse à tous les Villenavais (quelque soit leur âge et leurs capacités physiques) y compris les élèves inscrits à l'USEP et à l'UNSS -bien évidemment- en partenariat avec les chefs d'établissements et les enseignants d'EPS.

Il a pour objectif de mettre le sport au service de la santé, à la fois pour prévenir les risques susceptibles d'apparaître au cours de l'enfance et de l'adolescence (obésité, addictions diverses) mais aussi, pour entretenir les conditions d'une bonne santé chez l'adulte comme chez les seniors.



Il a pour ambition, de réunir tous les éducateurs et enseignants qui en partagent les orientations, de proposer aux clubs volontaires des actions centrées sur le facteur santé en complémentarité de l'activité sportive du club et enfin, de coordonner ces différentes interventions pour les rendre cohérentes et efficaces.

C'est un projet ambitieux au service de la santé de chacun pour le bien-être de tous.

Acquisition de défibrillateurs

12 défibrillateurs automatiques vont être installés incessamment sur les installations sportives de la commune. Chaque association utilisatrice de ces installations bénéficiera d'une formation pour 2 personnes pendant 1 h 30 ou 2 h 30.



Rubrique : Adresses utiles

Nous vous proposons aujourd'hui : http://www.pcprochain.com Association qui revalorise les PC agés mais en bon état pour permettre d'équiper des personnes ou associations dans le besoin

Agenda :



Championnat de France
VTT Police
Jeudi 16 octobre 2008

CHAMPIONNATS D'EUROPE

FULL CONTACT

Samedi 22 Novembre 2008

20h30 - Espace d'Ornon



Organisé par



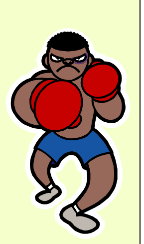
Fatima Zahboula
Championne de France Pro 2007

Gala de boxe

Samedi 29 novembre
Espace d'Ornon

Organisé par
le Ring Villenavais

05 56 87 39 95
ou 06 84 78 53 70



12eme OPEN 33 D'AQUITAINE DE CESTA PUNTA

Samedi 8 novembre
à 18h30
Espace d'Ornon

Organisé par
le Pilotari Club Villenavais
05 56 75 83 94 ou 06 74 12 36 62



L'édition 2008 du Téléthon se déroulera
Les 6 et 7 décembre prochain

L'OMS s'associe à la municipalité en organisant maintes animations sur la ville. Il serait donc souhaitable que d'ores et déjà vous puissiez réfléchir sur les actions que vous envisageriez de mener dans la commune.

Infos diverses et utiles à la bonne marche des associations

Commissaires aux comptes

Vous n'êtes pas obligé de faire appel à un commissaire aux comptes si vous touchez **moins de 153000 euros de subventions publiques**. Si vous êtes au-delà de ce montant, la nomination du commissaire aux comptes titulaires et du commissaire aux comptes suppléant doit être un point inscrit à l'ordre du jour de votre assemblée générale et faire l'objet d'un vote pendant cette AG.

Les commissaires sont nommés pour six exercices. Leurs fonctions expirent après la délibération de l'assemblée générale qui statue sur les comptes du sixième exercice. Le défaut de nomination du commissaire aux comptes peut entraîner des sanctions pénales et la nullité des AG.

Pour tous les autres cas, les vérificateurs aux comptes désignés par l'AG suffisent.

Source : Association mode d'emploi n° 97

Remboursement de frais

Un bénévole effectue des petits travaux pour l'association et dépense 70 euros de matières premières sans facture. Peut-on lui rembourser tout de même ?

Toute somme versée à un bénévole doit être justifiée, faute de quoi elle sera considérée comme un salaire. Pour une opération ponctuelle de ce genre, une déclaration sur l'honneur signée du bénévole pourra servir de justificatif. Mais il faut que cette procédure reste très exceptionnelle

Une déclaration sur l'honneur signée du bénévole pourra servir

Source : Association mode d'emploi n° 101

Conservation des documents

Quelle durée obligatoire pour la conservation des documents gestion des salaires d'une association ?

Les documents relatifs au personnel doivent être conservés cinq ans : registre du personnel, double des bulletins de paie, solde de tout compte, certificat de travail, etc. Il est très vivement conseillé de les conserver de manière illimitée afin de permettre à vos salariés actuels ou passés de reconstituer leur carrière, notamment pour l'ouverture des droits à la retraite. Pour les déclarations, les durées sont de trois ans pour l'Urssaf, cinq ans pour les Assédic et dix ans pour la retraite complémentaire. Il est conseillé de les conserver toutes dix ans. Au bout de dix ans, jetez le détail des documents comptables et les déclarations fiscales et sociales et conservez pour une durée illimitée les documents juridiques, les livres légaux comptables et les documents relatifs au personnel.

Il est très conseillé de les conserver de manière illimitée

Source : Association mode d'emploi n° 101





Pour vos réunions, assemblées générales et repas conviviaux, l'OMS tient à disposition gratuitement un VIDEO-PROJECTEUR numérique et une FRITEUSE double-bac.
Il sera seulement demandé un chèque de caution de 200 € restitué au retour du matériel.

